

THEORIE DE LA CACOPHONIE

EDITO

Il y a un peu plus d'un an, la France entrait dans son premier confinement, avec, à la clé, une mise au congélateur de l'économie, qui a gravement endommagé les résultats économiques du pays, comme ceux de l'économie mondiale. Ce sont aussi tous les schémas de pensée des économistes qui ont été pulvérisés par cette pandémie, laquelle semble ne pas finir avec le surgissement du variant anglais. A tel point que les conjoncturistes les plus chevronnés ont adopté depuis une prudence inédite en matière de prévisions économiques.

Le temps s'est comme suspendu. Figé en quelque sorte. Cristallisé autour d'un virus coriace et, comme l'on dit aujourd'hui, résilient. Aux courbes retraçant le nombre de contaminés et de patients en réanimation, s'ajoutent celles d'un bilan économique annuel somme toute moins catastrophique que prévu, mais tout de même significativement préoccupant. L'INSEE le rappelle, du jamais vu depuis 1949. Préoccupant car la troisième vague et ses effets économiques à venir déjouent l'exercice de prévision. Le retour à la « normale » semble s'éloigner au gré de la propagation du variant anglais et de la cacophonie qui s'est installée en matière de vaccination. Il s'ensuit qu'aucun calendrier ne peut être fixé quant à une sortie de crise qui ramènerait l'économie à son état « normale », c'est-à-dire celui de...2019 !!

AGRÉGATS ÉCONOMIQUES DÉPRIMÉS

Rien qu'en France, la récession économique – mais le terme est-il encore approprié ? – s'est située selon l'INSEE à – 8, 3%, contre – 10 initialement prévu. C'est suffisamment grave pour observer les dégâts sociaux de cette congélation de l'économie, à commencer par les nouvelles formes de précarité. Dans la mesure où l'Etat ne pouvait décemment laisser le marché à lui-même, il est massivement intervenu, transcendant ainsi les règles inhérentes au fonctionnement de la zone Euro. Le déficit des Administrations publiques est vertigineux, 9,2% du PIB, occasionnant un endettement public de 2 650 milliards d'€, soit près de 116% (contre 97,6% en 2019).

Bien malin, y compris dans la sphère gouvernementale, celui qui livrera des données fiables pour ces deux agrégats en 2021, voire en 2022. Car pour soutenir l'économie, l'Etat, via l'Agence France Trésor, amplifie sa dette en levant sur les marchés des milliards d'€, posant la question de sa capacité à la rembourser dans les années à venir, et l'on sait que ce débat est vif dans le pays. Et dans le même temps, les recettes de l'Etat ont fondu de quelque 63 milliards d'€. Les mois et les années qui viennent seront lourds de questionnements sur les modalités de la réduction du déficit et de la dette, avec, pour les ménages, l'inquiétude relative à l'usage qui sera fait de leur épargne, dont on sait qu'elle a fortement augmenté.

PAYSAGES ÉCONOMIQUES CONTRASTÉS

La crise de 2008 s'était déjà traduite par un retour de la politique économique d'inspiration keynésienne. Celle qui a surgi du fin fond d'une pandémie a durablement confirmé ce retour. Aux Etats-Unis évidemment, avec un Plan de relance de 1 900 milliards de dollars, qui s'ajoutent aux 2 200 puis 900 milliards injectés par l'Administration Trump, des sommes colossales auxquelles l'on doit adjoindre le prochain Plan de relance de Joe Biden, dédié aux infrastructures, qui serait doté de 3 000 mil-

liards de dollars supplémentaires. Tout cela propulsant la dette fédérale au-delà des 100% du PIB. Au total, une somme rondelette de 8 000 milliards de dollars. L'originalité du cas américain réside, une fois l'aval du Congrès obtenu, dans l'application immédiate des mesures, à en juger par le versement d'un chèque de 1 400 dollars à chaque citoyen américain, sous condition de revenu. Impact immédiat, la reprise est amorcée aux Etats-Unis, propulsant le dollar au plus haut, les autres monnaies dévissant, parfois sérieusement, à l'instar de la Livre turque.

L'Union européenne n'est pas en reste, même si son Plan de relance est bien plus modeste, seulement 750 milliards d'€. Ce n'est toutefois pas la comparaison des volumes qui est en jeu. Pour l'Europe, il s'agit plutôt de la cacophonie qui règne entre les Etats membres au sujet des modalités d'application de ce Plan. Il en a coûté en temps pour que les 27 convergent sur ce projet de dette mutualisée. En conflits aussi, s'agissant des critères d'attribution des fonds, suscitant l'ire de pays comme la Pologne ou la Hongrie, qui, d'ailleurs, ont déposé un recours auprès de la Cour de Justice Européenne. En ajoutant la procédure de ratification de chaque Etat membre, l'entrée en application est prévue, au bas mot, pour 2022. Un temps précieux gaspillé au regard de la gravité de la situation économique et sanitaire.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe a demandé au Président allemand de ne pas promulguer la loi donnant quitus au Plan de relance européen. La requête auprès de la CCK a été déposée par plus de 2 000 citoyens allemands, qui voient dans la dette européenne une menace financière trop élevée pour la République Fédérale. Un cuisant revers pour la Chancelière qui a ardemment soutenu le Plan de relance de l'UE. Du côté de Bruxelles, l'espoir réside dans la bonne volonté de la CCK de ne pas hypothéquer la sortie de crise, sachant que le Plan requiert l'unanimité des 27... pour le second trimestre de l'année 2021.

L'UE apparaît de plus en plus contaminée par le virus de la cacophonie, imputable au jaillissement depuis plusieurs années, de formes de néonationalismes encouragés par le principe de subsidiarité (gestion de la crise sanitaire, vaccins, Plan de relance, sans parler de la PAC). C'est dans les moments de crise aiguë que l'on mesure l'aptitude à jouer collectif et à surmonter les tentations du chacun pour soi. La Présidence française du premier trimestre 2022 aura fort à faire pour lisser ces divergences. Où l'on voit in fine que le ciment de la construction européenne s'effrite, et qu'il ne peut plus désormais reposer sur ce qui en a constitué l'un de ses fondements historiques, à savoir mettre un terme aux guerres.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

L'héritage des Etats généraux de l'alimentation : un esprit sans corps

Le gouvernement avait confié à Serge Papin la mission de rédiger un bilan de la loi EGAlim (plus précisément de son titre Ier visant à rééquilibrer les relations commerciales dans les secteurs agricole et alimentaire), deux ans après son entrée en vigueur, dans l'objectif d'arbitrer sur la pérennisation ou le réajustement des mesures. L'ancien président-directeur général de Système-U a rendu son rapport¹ fin mars, à la sortie d'un cycle de négociations commerciales annuelles qui s'est avéré de nouveau particulièrement tendu. En parallèle, le député Thierry Benoit remettait son rapport d'information² sur le suivi de la commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution dans ses relations commerciales avec ses fournisseurs.

ECHEC DU RUISSELLEMENT

En 2017, lors des Etats généraux de l'alimentation, Serge Papin avait coprésidé l'atelier rassemblant les représentants du monde agricole et agroalimentaire autour de la question des prix rémunérateurs en agriculture. Son rapport de suivi des répercussions de la loi issue des EGA paraît alors que le secteur est bousculé par : les répercussions de la crise sanitaire (fermeture de certains marchés à l'exportation, contraction du débouché de la RHD...), même si la perte de valeur ajoutée y a été en 2020 moins aigüe que dans d'autres ; par un épisode de flambée des prix de l'alimentation du bétail et des engrais. Premier constat du rapporteur : le relèvement du seuil de revente à perte à 10% et l'encadrement des promotions auraient entraîné une inflation des prix de moins de 1% en 2019, mais qui n'a pas été suffisamment reversée aux agriculteurs. Le rapport du député Benoit abonde en ce sens : les 600 millions d'euros de surplus engendrés auraient été principalement conservés par les distributeurs.

RENFORCER LA CONTRACTUALISATION

Le rapport formule des recommandations pour renforcer la contractualisation et le principe de « marche en avant » du prix dans la relation commerciale, qui était déjà l'un des principaux objectifs de la loi EGAlim. Serge Papin préconise de rendre obligatoire et pluriannuel le contrat entre l'agriculteur et le premier transformateur (entre 3 et 6 ans), pour extraire les agriculteurs de la pression exercée à l'occasion des négociations annuelles et de la date fatidique du 1^{er} mars. La contractualisation est actuellement déjà obligatoire pour le lait de vache. En revanche, moins de 3% des volumes de viande bovine sont vendus sous contrat. Le prix devra être fondé sur des indicateurs de coûts de production audités par un tiers.

Le député Benoit relève un niveau d'utilisation des indicateurs de coût de production très variable selon les filières depuis la loi EGAlim : d'après La Coopération agricole, 90% des CGV en contiennent dans les secteurs du lait et des viandes, 55% pour les boissons alcoolisées et 40% pour les fruits et légumes.

Il est proposé que le prix consacré à la matière première agricole figure dans les contrats commerciaux aval pour éviter que le prix payé à l'agriculteur ne soit une variable d'ajustement. Plus de transparence entre les acteurs donc, jusqu'à transmettre des informations confidentielles contenues dans les contrats à un tiers (pourrait-il s'agir de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ?) pour mieux comprendre les mécanismes de répartition de la valeur ajoutée. Pour faciliter les relations commerciales agricoles, il est recommandé de renforcer les moyens de la mission du médiateur (de l'aveu même duquel les ressources ont été réduites).

ENCADRER LES PRATIQUES DU MAILLON DISTRIBUTION

Les deux rapports proposent également des mesures contraignantes pour mieux encadrer les pratiques de la GMS. Le député Benoit suggère ainsi de mettre en place un mécanisme contraignant de ruissellement des surplus générés par le relèvement du SRP vers l'amont. Certaines pratiques commerciales déloyales (déréférencements et arrêts de commande abu-

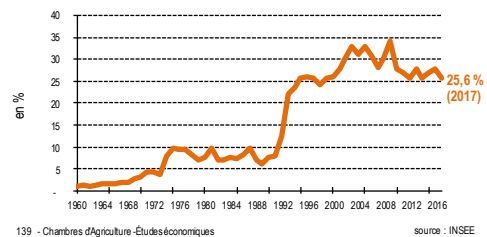
sifs, pénalités logistiques) subsistent. La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) parue fin 2020 interdit les pénalités logistiques disproportionnées. Il est suggéré d'aller jusqu'à supprimer celles qui s'apparentent à une source de profits non justifiés pour le distributeur.

Au sujet des ventes de dégagement (qui ont pour objectif de rééquilibrer les marchés en cas d'offre importante) : le rapport Papin propose que les interprofessions définissent les périodes de dégagement, et que la publicité sur le prix de ces produits en promotion soit alors interdite hors du magasin.

EQUATION À PLUSIEURS INCONNUES

Quelle pourrait-être la traduction concrète de ces recommandations ? Le député de l'Aube, Grégory Besson-Moreau, vient de déposer une proposition de loi qui reprend notamment l'idée de contrats pluriannuels avec révision automatique des prix sur la base d'indicateurs, l'exclusion du prix de la matière première agricole du cadre de la négociation commerciale aval, ou encore l'étiquetage obligatoire du pays d'origine des produits. Mais pour être efficace, on ne peut omettre le fait que l'échelon européen entre également dans l'équation. Le droit de la concurrence européen doit-il évoluer, et si oui, dans quel sens ? L'encadrement des centrales d'achat et de services internationales, s'il paraît être un enjeu majeur, nécessite une coordination européenne. Quant à l'indication obligatoire du pays d'origine, sur requête de Lactalis, le Conseil d'Etat a annulé le décret encadrant l'étiquetage de l'origine du lait et du lait utilisé comme ingrédient³. La Cour de justice de l'UE avait rendu un arrêt en ce sens au motif que l'existence d'un « lien avéré entre certaines propriétés [du lait] et son origine ou sa provenance » n'était pas prouvée. Dans le même temps, les consommateurs Français sont de plus en plus demandeurs de transparence sur l'origine des produits : 51% d'entre eux souhaitent que les entreprises accentuent leurs efforts en la matière, et ils sont 72% à annoncer être plus attentifs à ce type d'information depuis la crise sanitaire⁴. Par ailleurs, en pleines négociations sur la réforme de la PAC, quel rôle pourra jouer cette dernière dans la quête de prix justes ? Parmi les objectifs de la PAC, inscrits dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, figure celui d'« assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ». Or, depuis la réforme de 1992 qui a engagé la substitution des mécanismes d'intervention sur les marchés par des systèmes d'aides directes, les soutiens publics représentent plus du quart de la valeur ajoutée agricole (graphique).

Poids des aides directes et subventions dans la valeur ajoutée brute au coût des facteurs



Le temps presse, car de l'enjeu de la rémunération dépendra également celui, hautement stratégique, du renouvellement des générations et du maintien d'emplois dans le secteur agricole (d'ici 2026, on estime qu'un tiers des agriculteurs sera en âge de partir à la retraite). Dans son rapport 2020, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires estimait que l'agriculture représentait 15% des ETP engendrés par la demande alimentaire, mais seulement 10% de la valeur ajoutée induite par la consommation. Le secteur voyait sa place dans la répartition de la valeur ajoutée reculer d'année en année devant la hausse des importations intra-européennes (aliments finaux mais aussi consommations intermédiaires) et la hausse des biens et services non agricoles dans l'alimentation (conditionnement, logistique, marketing, degré d'élaboration des produits...). Le plan de relance agricole du gouvernement, paru à l'automne 2020, n'abordait pas la question de la juste rémunération des agriculteurs. Comment le secteur agricole pourra s'engager dans des transitions environnementales (objectif central du plan de relance) sans avoir une quelconque visibilité en matière de revenus ? *In fine*, il s'agit encore et toujours de préserver notre souveraineté alimentaire.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹ Rapport disponible en ligne : <https://agriculture.gouv.fr/file/rapport-de-la-mission-de-mediation-et-de-conciliation-concernant-le-bilan-de-la-loi-egalim-et>

² Rapport disponible en ligne : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/115b4024_rapport-information#

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033053008/>

⁴ Etude Infopro Digital Services pour LSA et Avery Dennison, consultable en ligne : <https://www.lsa-conso.fr/les-francais-exigent-davantage-de-transparence.376493>

Une bonne flambée au coin de l'économie mondiale

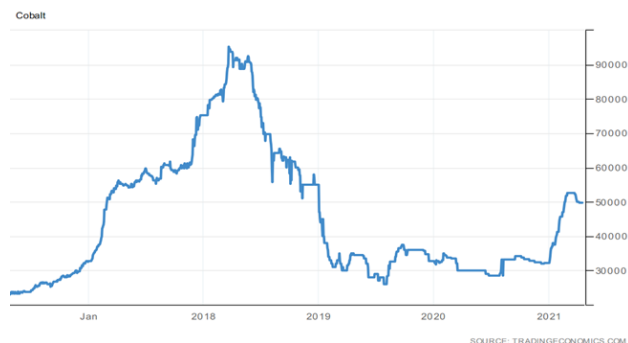
Alors que les doutes sur la vigueur de la reprise économique restent conséquents, les matières premières, elles, ont pris le tournant de la hausse. Anticipant sur l'ampleur d'une dynamique économique en Chine, mais aussi aux Etats-Unis, les opérateurs des marchés s'animent et propulsent les cours des matières premières vers des sommets, que ce soit en agriculture ou dans les produits de base à usages industriels. Certains prix ont même atteint les pics des années 2008-2012. Faut-il y voir une entrave à la vigueur d'une reprise encore embryonnaire ? Car pour les utilisateurs de ces produits, la facture risque de s'alourdir. Articulée à l'endettement massif des Etats, la hausse des prix des matières premières va sans doute participer de cette résurgence de l'inflation.

Une vision d'ensemble de l'activité sur les marchés des produits de base ne laisse place au moindre doute. Il y a comme un emballement des prix, que ce soit sur les métaux, l'énergie ou sur l'agriculture. Certains d'entre eux se situent même désormais au voisinage des prix des années 2008-2012. C'est un curieux paradoxe, dans la mesure où durant l'année 2020, l'économie mondiale a été durement affectée par l'épidémie de coronavirus, du fait des confinements généralisés à l'origine d'un effondrement de l'activité des économies. La logique aurait voulu que, faute de demande, les prix se situent sur une trajectoire durable de déprime. Il n'en fut rien, à en juger par le prix du blé, qui s'est mis à flamber dès l'été 2020.

APERÇU PANORAMIQUE

Du côté des métaux, la flambée des cours est indéniable. Après le repli quasi-généralisé du premier trimestre 2020, tous les produits affichent, peu ou prou, une orientation nettement haussière. Le cuivre, qui tomba en mars à 4 600\$/tonne, a franchi la barre des 9 000\$/tonne un an après, après avoir rendu 7 800 à la fin du mois de décembre 2020. Le pic de l'année 2008, en pleine crise financière, a donc été retrouvé. Le cours de l'acier sur le marché américain s'emballe lui aussi. Il y a environ un an, on se le procurait à quelque 440\$ la tonne. Un an plus tard, il a dépassé son point haut de 2008, puisqu'il se fixe à 1 300\$ (1 000 il y a treize ans). Quant au nickel, très recherché en raison de son usage dans la production d'acier inoxydable et dans celle de batteries pour les véhicules électriques, la tendance haussière est également à l'œuvre, +54% sur un an, la barre des 17 000\$ la tonne n'étant plus très éloignée. Le cobalt impressionne (figure 1). Après la chute vertigineuse des années 2018-2020 et le pic des 90 000\$ la tonne, le cours de cette matière première – fondamentale pour les batteries électriques – s'est redressé, atteignant en avril près de 50 000\$.

Cours du cobalt en dollars la tonne



Le constat est similaire sur les marchés des produits agricoles. Le blé et le soja avaient, en quelque sorte, ouvert la voie dès l'été 2020, les achats chinois étant de plus en plus intenses, l'épidémie de peste porcine africaine (PPA) ayant été, momentanément, jugulée. Le maïs et le beurre ont suivi, rejoints par le sucre. Même en porc, la cotation américaine s'est fortement redressée en janvier dernier, la reprise de la PPA en Chine offrant des perspectives de reprise des importations par Pékin. A partir de février 2021 pourtant, les cours du blé, du maïs et du sucre se sont sensiblement repliés, avant de repartir à la hausse.

Quant au pétrole, en dépit des signaux baissiers de ces dernières semaines, la période d'effondrement du prix du baril de l'an dernier est déjà loin. En novembre 2020, il n'était encore qu'à environ 40\$, opérant ensuite une nette remontée à 70\$ en mars dernier, avant de se replier à quelque 61\$ à la mi-avril. Fortes fluctuations donc, indissociables de la robustesse de la reprise, de la plus ou moins grande rapidité avec laquelle les transitions écologiques seront menées, sans oublier l'impact toujours en embuscade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, et surtout entre les Etats-Unis et l'Iran.

Le panorama ne serait pas complet si le champ du fret maritime n'était pas évoqué. Le Baltic Dry Index, la référence en ce domaine, a rebondi et retrouvé son niveau d'avant mars 2020, période où il avait atteint son plancher. Avec le redressement de l'économie chinoise, aussi prompt qu'inattendu, la pénurie de navires alourdit le coût du transport, et devrait, à terme, se répercuter sur les prix des marchandises, nourrissant les anticipations d'inflation.

UN TRAMWAY NOMMÉ PÉKIN

Passons sur les traditionnels aléas climatiques qui ont, dans le domaine agricole, contribué à ce mouvement haussier. Un chiffre suffira à prendre la mesure de la dynamique en cours de l'économie mondiale tirée par la Chine. Au premier trimestre de 2021, le taux de croissance de l'économie chinoise a atteint +18% par rapport à l'an dernier. La traduction directe de ce rebond impressionnant se situe dans le siphonage qu'elle opère sur les marchés mondiaux des produits de base (elle pèse pour 50% dans la demande mondiale de métaux, plus de 70% dans le soja...). Si l'on ajoute les effets, déjà perceptibles, occasionnés par les plans de relance américains colossaux, et l'accélération du processus de transition écologique dans plusieurs pays, à commencer par ceux de l'UE dans le cadre du *Green Deal*, qui élève la demande de métaux pour produire notamment les batteries électriques pour les automobiles, on obtient à peu près tous les ingrédients qui expliquent cette tendance haussière soudaine – mais qui va certainement s'étaler sur plusieurs mois, voire années – sur les marchés.

Et puis il y a ce bon vieux dollar, qui s'est replié tout au long de l'année 2020. Une dépréciation par rapport à l'euro qui a rendu plus accessible l'offre de produits de base, stimulant une demande qui, toutefois, dans certains cas, s'est confrontée à une insuffisance d'offre, entretenant le cercle vicieux de la hausse des prix. On aurait, enfin, tort de négliger l'impact des injections toujours aussi massives de liquidités dans les circuits financiers, poussant les acteurs détenteurs d'actifs, à diversifier leurs sources de rentabilité, en se positionnant par exemple sur les marchés des matières premières. Un air de déjà vu en quelque sorte, si l'on regarde dans le rétroviseur de l'économie mondiale...c'est-à-dire dix ans en arrière.

De ce diagnostic, il est suggéré d'en tirer un enseignement fondamental. La crise sanitaire accélère les mutations qui étaient déjà engagées depuis dix ans. Mutation qui est celle d'abord du basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie. Ensuite, celle de la transition vers une économie décarbonée, qui, manifestement, a et continuera d'avoir un coût pour les entreprises, et des répercussions sur les disponibilités des métaux rares. Beau paradoxe pour les sociétés. Vouloir se protéger de la raréfaction de certaines ressources naturelles d'un côté, tout en procédant à des extractions d'autres produits miniers de l'autre. Rendez-vous dans un demi-siècle ou plus, pour évaluer l'étendue des dégâts.

Contact : Thierry Pouch

Qui a bu, boira... moins

La période de gel qui s'est abattue sur certaines régions françaises en ce mois d'avril a d'ores et déjà des conséquences préjudiciables pour les viticulteurs, qui n'ont pas été épargnés par ces dix-huit derniers mois. Entre les taxes douanières américaines, qui avaient précédé de quelques semaines les phases successives de confinement, la fermeture des entreprises de restauration, voilà que le climat s'en mêle et porte un coup fatal à une production emblématique de l'excellence française.

Car le gel de ce printemps 2021 va durement endommager les trésoreries des viticulteurs. Une mauvaise nouvelle pour un secteur dont on sait que le système assurantiel est loin d'être le plus efficient. Une source de pré-occupation supplémentaire pour les viticulteurs, qui ont terminé l'année 2020 sur une forte contraction de l'excédent commercial, d'environ 1,7 milliard d'€. En vins, le recul est de l'ordre de - 11% (l'excédent tombant à 8 milliards d'€). En spiritueux, la chute est vertigineuse, - 21% sur un an (excédent de moins de 3 milliards d'€). Le contexte global n'était, il est vrai, pas porteur. Crise sanitaire et ses répercussions économiques (manque de débouchés dans les pays ayant appliqué le principe du confinement), taxes douanières américaines dès novembre 2019, deux contraintes auxquelles s'est ajoutée l'incertitude propre aux impacts à venir du BREXIT. Il en découle que la progression impressionnante des exportations françaises de vins et de spiritueux depuis cinq ans, connaît un coût d'arrêt brutal, porteur d'incertitudes quant à la reprise des courants commerciaux une fois la pandémie passée.

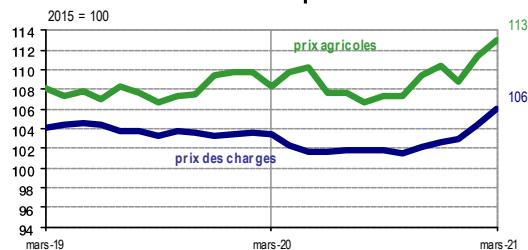
Les exportations françaises ont enregistré une belle dégringolade, sur l'UE, notamment vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Elle est d'une ampleur bien supérieure à celles de l'Italie ou de l'Espagne. En direction des pays tiers, les clients canadiens (+9%), suisses (+6%) et australiens (+31%), ont maintenu une bonne dynamique d'achats de vins et alcools français. La Chine, pourtant client d'envergure jusqu'ici, atténué fortement ses achats de vins français depuis deux années, en dépit de la hausse des importations de Champagne en fin d'année 2020.

Globalement, essayons pourtant de colorer un peu le sombre tableau des résultats viticoles. L'excédent commercial atteint en 2020 10,9 milliards, faisant du poste vins et boissons alcoolisées le second de la balance commerciale globale de la Nation, juste derrière l'aéronautique. De plus, la France demeure, avec ses concurrents italiens et espagnols, dans la liste des trois plus importants exportateurs mondiaux, réalisant à eux trois 55% des flux totaux. Par ailleurs, les sanctions douanières infligées par l'ancien Président Trump, ont été suspendues pour quatre mois le 11 mars dernier par la nouvelle Administration Biden. Un tel moratoire constitue une éclaircie et peut-être une issue favorable et durable au conflit commercial qui oppose l'UE et les Etats-Unis.

Dans l'immédiat, la question, hautement légitime, du redressement économique de la viticulture ne manquera pas de se poser, en actionnant plusieurs leviers. D'abord apporter les soutiens financiers nationaux et/ou européens idoines à un secteur affecté par ce nouvel aléa climatique. Ensuite accélérer la sortie de la crise sanitaire afin de procéder à la réouverture des restaurants. A l'échelle internationale, consolider les débouchés des viticulteurs afin de préserver leurs parts de marché. Au passage, tenter de négocier avec l'Inde ou le Brésil des mesures d'abaissement de leurs droits de douane qu'ils appliquent aux produits français issus de la viticulture. A plus long terme sans doute, inventer les conditions légales pour alléger le coût de la transmission des exploitations viticoles, paramètre indispensable pour préserver l'excellence française sur les marchés mondiaux.

Contact : Thierry Pouch

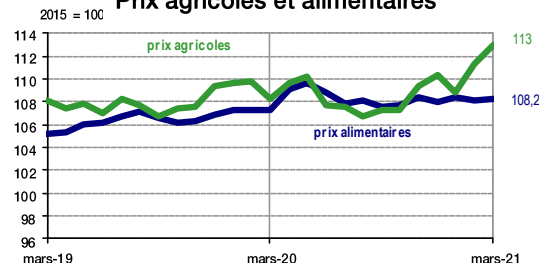
Ciseau des prix



APCA - Etudes économiques

source : INSEE

Prix agricoles et alimentaires

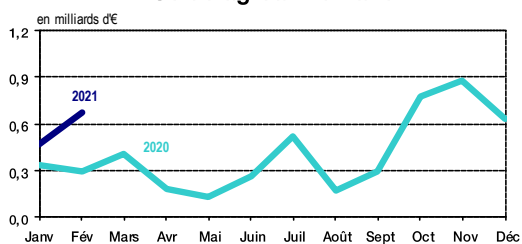


APCA - Etudes économiques

source : INSEE

% (Source : INSEE)	en 1 mois	en 12 mois	en 24 mois
prix alimentaires	0,0%	0,9%	2,9%
prix agricoles	1,4%	4,3%	4,5%
prix des charges	1,5%	2,5%	1,8%
inflation	0,6%	1,1%	1,8%

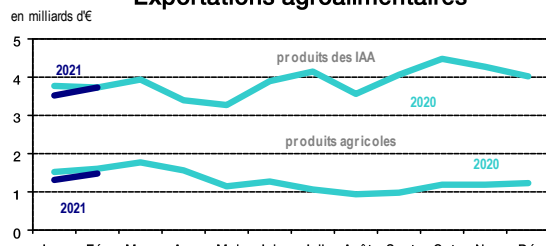
Solde agroalimentaire



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Exportations agroalimentaires



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En février	Cumul 2 mois
2021	0,669	1,137
2020	0,286	0,619

Nos articles sur le même thème

- Lettre économique n°413 : De la raison d'être de notre système alimentaire, mars 2021

- Analyses et Perspectives n°2104 : 100 + 100 = IG ; Sur quelques aspects d'un accord inédit entre Bruxelles et Pékin, mars 2021

www.chambres-agriculture.fr



Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»